

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement technique et financier favorisant l'insertion économique et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), principal opérateur de microcrédit sur le territoire, est l'une d'entre elles. Elle permet aux personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant bénéficier d'un financement bancaire pour le réaliser, de le mettre en œuvre grâce au microcrédit accompagné.

L'ADIE développe une offre complète d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiques adaptés aux projets d'insertion des personnes et notamment des bénéficiaires du RSA.

Les projets de création ou de développement de microentreprise peuvent donner lieu à l'octroi d'un « *microcrédit accompagné* », dispositif spécifique combinant microcrédit plafonné à 10 000 € et services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance. Cette offre comporte deux volets : un volet financier permettant de définir le besoin financier nécessaire au démarrage de l'activité ou à son développement et un volet technique permettant de vérifier la pertinence du projet et sa cohérence au regard du profil du porteur de projet. Une phase d'accompagnement préalable à l'instruction financière peut également être proposée, consistant en une validation du projet de création d'entreprise. Pour les demandeurs dont l'entreprise est déjà existante, l'accompagnement porte sur le diagnostic de l'activité permettant de déterminer la viabilité de l'entreprise.

Après l'obtention du financement, l'ADIE propose à son bénéficiaire une gamme de services post-crédit et des services à distance (hotline téléphonique, annuaire en ligne, plateforme d'achats groupés).

Pour les projets de retour ou de maintien en emploi salarié, l'association propose le crédit mobilité et la micro-assurance permettant le financement d'une formation ou de la mobilité (permis de conduire, réparation ou acquisition d'un véhicule, financement d'un déménagement) et plus généralement de tous types de besoins jusqu'à 5 000 € dès lors qu'est démontré l'un impact du projet sur le retour à l'emploi du demandeur. Ainsi, ce dispositif permet de lever certains freins à l'emploi et d'apporter une solution concrète et rapide aux problèmes de mobilité géographique.

Il s'accompagne d'une offre de micro-assurance spécifique permettant d'assurer le véhicule acheté ou réparé grâce au microcrédit.

Les objectifs conventionnels 2018 prévoyant l'accompagnement de 30 bénéficiaires du rSa ont été atteints.

En effet, 294 personnes ont été soutenues par l'ADIE en 2018 dont 42 étaient bénéficiaires du RSA.

Pour 2019, l'association se propose d'accompagner et de financer 30 porteurs de projets bénéficiaires du RSA résidant en Corse.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 30 000 €.

Il est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 30 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2019 Programme N 5122 A Chapitre 9344 Fonction 444 Compte 6568.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADIE d'un montant de 30 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, annexée au présent rapport.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

FONDS À REPARTIR :

Participation de la Collectivité de Corse au financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 30 000 €

ORIGINE	B.P. 2019
PROGRAMME	N 5122 A
FONCTION	444
CHAPITRE	9344
COMPTE	6568